



ASSOCIATION ASSO-APSH

Accompagnement des Personne en Situation de Handicap



CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Préambule :

Cette charte définit les principes éthiques et les règles de conduite que doivent respecter les professionnels et bénévoles accompagnant des personnes en situation de handicap. Elle vise à garantir un accompagnement respectueux de la dignité, de l'autonomie et des droits fondamentaux de chaque individu.

Respect de la Dignité de la Personne :

L'accompagnant s'engage à respecter l'intégrité physique et psychologique des personnes en situation de handicap. Toute forme de discrimination, de harcèlement, d'humiliation ou de traitement dégradant est proscrite. Chaque individu doit être traité avec respect, indépendamment de son handicap.

Promotion de l'Autonomie :

L'accompagnant favorise le développement de l'autonomie des personnes qu'il accompagne, en les aidant à réaliser leurs choix de vie et à participer activement à la société. Il veille à ce que leurs capacités soient reconnues et valorisées.

Confidentialité et Respect de la Vie Privée :

L'accompagnant garantit la confidentialité des informations personnelles et médicales des personnes accompagnées. Ces informations ne doivent être divulguées qu'avec le consentement éclairé de la personne concernée ou lorsque la loi l'exige.

Consentement Éclairé :

L'accompagnement doit se faire avec le consentement libre et éclairé de la personne en situation de handicap. Il est essentiel de l'informer de manière claire, accessible et adaptée sur les actions envisagées afin qu'elle puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Approche Individualisée :

Chaque personne étant unique, l'accompagnant adapte son intervention aux besoins spécifiques de la personne en situation de handicap. L'accompagnement doit être personnalisé, en tenant compte des capacités, des attentes et des souhaits de chacun -chacune.

Professionnalisme et Compétence :

L'accompagnant s'engage à maintenir et développer ses compétences professionnelles afin d'offrir un service de qualité. Il doit faire preuve de rigueur, de responsabilité et se former régulièrement pour rester à jour sur les meilleures pratiques en matière d'accompagnement.

Bienveillance et Écoute Active :

L'accompagnant fait preuve d'empathie, de patience et de bienveillance dans toutes ses interactions avec la personne en situation de handicap. Il écoute attentivement les besoins et les attentes exprimés par la personne, en les prenant en compte dans ses actions.

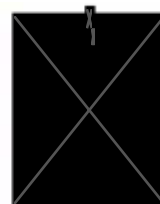
Non-Jugement et Neutralité :

L'accompagnant veille à respecter leur libre arbitre sans imposer ses propres valeurs ou convictions.



ASSOCIATION ASSO-APSH

Accompagnement des Personne en Situation de Handicap



Travail en Équipe Pluridisciplinaire :

L'accompagnant collabore avec d'autres professionnels et intervenants, dans une démarche de coordination, afin d'assurer une prise en charge globale et cohérente. La coopération entre les différents acteurs est essentielle pour garantir le bien-être de la personne en situation de handicap.

Gestion des Situations Difficiles :

En cas de conflits, tensions ou situations complexes, l'accompagnant privilégie le dialogue et la médiation avec beaucoup d'empathie. Il doit être capable d'intervenir de manière calme et réfléchi, en cherchant toujours des solutions respectueuses et adaptées à la personne. En cas de difficulté, psychique par exemple, l'accompagnant ne devra pas être seul.

Égalité des Droits :

L'accompagnant s'engage à défendre les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, notamment le droit à l'éducation, au travail, à la santé, et à la participation sociale. Il milite contre toute forme d'exclusion et promeut l'inclusion dans tous les aspects de la vie.

Protection et Sécurité :

L'accompagnant veille à la sécurité des personnes qu'il accompagne, tant sur le plan physique que moral. Il signale toute situation mettant en danger la personne, en prenant les mesures nécessaires pour la protéger.

Conclusion :

Cette charte de déontologie est un cadre de référence pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Elle repose sur des valeurs de respect, d'empathie et d'engagement en faveur de l'autonomie et de l'inclusion.

Chaque accompagnant doit en faire un guide dans l'exercice de ses fonctions, afin de garantir un accompagnement humain, éthique et bienveillant.

Fait en 2 exemplaires originaux.

Signatures :

La Présidente

Le bureau

Les membres

